

République française

Département du Lot

COMMUNE D'ESPEDAILLAC

Séance du 24 novembre 2022

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 17/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Gérard MAGNE

Présents : 7

Votants: 10

Présents : Gérard MAGNE, Sylvain CAVALIE, Gérard DOREMUS, Francis JAMMES, Yves BAISSAC, Olivianne BELKADI, Malika BEAUDET

Pour: 10

Contre: 0

Représentés: Laurence LUCOTTE par Olivianne BELKADI, Bruno WIDENMANN par Gérard MAGNE, Sonia PAGES par Francis JAMMES

Abstentions: 0

Excusés: Laura CIPIERE

Absents:

Secrétaire de séance: Gérard DOREMUS

Objet: Vote de crédits supplémentaires - espedaillac - DE_2022_5_8

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'acquisition d'un lave-vaisselle pour la salle polyvalente, d'un ordinateur pour renouveler celui du secrétariat de la Mairie qui devient obsolète et d'un meuble de rangement pour la salle du Conseil.

Le Maire expose que les crédits nécessaires n'ayant pas été ouverts en section d'investissement au budget 2022, il convient de procéder à des virements de crédits et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
			0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21318 - 129	Autres bâtiments publics	-8000.00	
2183 - 130	Matériel de bureau et informatique	2500.00	
2184 - 130	Mobilier	5500.00	
		TOTAL :	0.00
			0.00
		TOTAL :	0.00
			0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ESPEDAILLAC, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Gérard DOREMUS

RF
SOUS PREFECTURE DE FIGEAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/12/2022
046-214000942-20221124-DE_2022_5_8-DE



Le Maire

Gérard MAGNE



Publication sur le site de la commune le : 7/12/2022